L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 NOVEMBRE 1884. 58ème Année.

Dufour, Donnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La Second Class Matter

L'ABEILLE-ORLEANS

MERCREDI 12 NOVEMBRE 1884

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

Renferme deux feuilletons.

EDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Spear & Escoffier, au No 64 de la rue Bienville, près Royale, un fort lot de meubles.

Le commerce du Mexique et de L'Amérique du Sud.

Nous voici à la veille de l'inauguration d'une grande Exposition universelle, dont le but principal est d'ouvrir au commerce des Etats-Unis de nouveaux marchés dans l'Amérique Centrale et dans l'Amérique du Sud. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le plan de cette exhibition, pour s'en convaincre. On a accordé au Mexique un espace qui, au premier coup d'œil, semble exagéré; car il est, à lui seul, aussi vaste que ceux qui ont été concédés aux trois plus grandes nations commerciales du monde. Loin de critiquer une pareille conduite, nous l'approuvons hautement et cordialement. On eût agi avec la même largesse envers les Etats de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud s'ils s'y étaient prêtés, s'ils s'étaient montrés capables de remplir les espaces qu'on leur eût accordés; là encore, on aurait en parfaitement raison. Etant donné un but à atteindre,—et nous n'en connaissons de plus légitime que celui-là—il faut évidemment employer les meilleurs moyens d'y arriver.

En même temps que le Congrès votait une grosse somme d'argent pour donner plus d'importance et d'éclat à une Exposition sur laquelle il fondait de grandes espérances, il décrétait l'envoi d'une Commission spéciale, chargée d'aller visiter toutes les contrées situées au Sud des Etats-Unis : le Mexique, le Guatemala, le San Salvador, les Honduras, le Nicaragua, les Etats Unis de Colombie, le Venezuela, l'Equateur, le Pérou, le Chili, le Brésil—afin d'étudier sur les lieux les différents besoins économiques de ces différents pays, et les moyens d'entamer avec eux de nouvelles relations commerciales, ou de développer celles qui existent déjà.

La mesure est excellente, assurément, et l'idée de la blâmer ne traverserait l'esprit de personne; elle pourrait, pourtant, avoir un inconvénient—celui de retarder encore l'adoption d'autres mesures d'une évidente nécessité, et qui devraient être mises à exécution immédiatement, qui eussent même dû l'être depuis bien longtemps. Les enquêtes sur ce grave sujet ne datent pas d'aujourd'hui, et, l'an passé, il a été dit, au sein des comités de la Chambre, tout, ou à peu près tout ce que la Commission ira apprendre dans ses voyages.

Les différentes opinions exprimées par les négociants, les exportateurs américains et même anglais, que l'on a consultés à ce sujet, se résument à ceci :

1° Nécessité d'établir des lignes de steamers entre les trois ou quatre grands ports de l'Union et les principaux de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud ;

2° Nécessité d'accorder à ces lignes, sous une forme ou sous une autre, un subside convenable, jusqu'à ce qu'elles fassent assez de bénéfices pour pouvoir se passer des secours du gouvernement.

L'idée n'est pas nouvelle. Nous ne connaissons pas de nation maritime qui ne l'ait adoptée depuis longtemps. Ainsi eut fait l'Angleterre et la France, qui tiennent la tête du commerce sur les mers; ainsi fait l'Allemagne, depuis qu'elle veut marcher sur leurs traces.

Il n'y a pas, dans tout le monde moderne, un seul exemple d'un commerce extérieur florissant sans une nombreuse marine marchande; il n'y a pas un seul exemple d'une marine marchande florissante sans subside de son gouvernement. C'est par millions que se chiffrent les primes accordées par les trois puissances que nous venons de citer, à leurs lignes de vapeurs; et il est à présumer qu'elles se trouvent bien de ce système, puisqu'elles persistent à le maintenir, même quand elles sont arrivées à accaparer presque tous les marchés d'outre Atlantique. Il y a folie à vouloir faire un trafic un peu considérable avec un pays quelconque quand on est obligé d'y transporter ses marchandises sous pavillon étranger ; il y a folie à faire passer par Liverpool, sur navire anglais, pour aller à Buenos Ayres, un article américain qui devrait être dirigé en ligne droite, de New York ou de Boston, vers son lieu de destination—attendu que les frais de transport sont ainsi doublés et par la commission que l'on paie à une compagnie étrangère, et par le triple chemin que l'on fait faire à la marchandise.

La situation est telle, que nous n'avons pas une seule ligne de steamers allant d'un de nos ports de l'Est et du Sud, à Buenos Ayres, par exemple, tandis qu'il y a onze navires qui font un service régulier entre l'Angleterre et cette même ville.

Nous ne connaissons pas d'objection possible, sensée, à l'établissement de lignes de vapeurs entre New York ou la Nouvelle-Orléans et les différents ports de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, excepté, toutefois, de la part des négociants de Baltimore, qui, jouissant de la seule ligne de vapeurs qui existe entre les deux continents américains, voudraient conserver cet privilège ou, plutôt, ce monopole.

La Commission dont nous venons de parler, a une autre mission à remplir — celle de s'enquérir des goûts des populations du Sud, de la nature spéciale des articles qui leur font défaut et trouveraient chez eux un rapide placement. Mais, là encore, nous avons les rapports des consuls des Etats Unis établis dans ces différentes contrées. Il faut les lire pour en comprendre la haute valeur. Il n'est pas un de ces fonctionnaires qui n'ait traité la question sous toutes ses faces, et clairement indiqué les produits qu'il faut expédier et de quelle façon il les faut expédier.

Les consuls de l'Union rendent à celle-ci d'éminents services. Ils pèchent, c'est plutôt par excès de zèle que par négligence ou indifférence, et ce n'est pas de leur faute si nous ne savons pas profiter des renseignements précieux qui abondent dans leurs rapports mensuels au département d'Etat.

Une seule lacune à combler : les consuls américains ne sont pas assez nombreux dans les deux Amériques du Centre et du Sud. L'Angleterre a fondé partout, des consulats qui l'aident puissamment dans ses entreprises maritimes ; elle les paie d'ailleurs largement et les met à même de travailler efficacement au maintien, au développement de son influence sur les marchés de toutes ces régions.

Telles sont les deux importantes réformes — établissement de lignes subventionnées et multiplication des consulats — qu'il est du devoir du Congrès d'opérer, s'il veut établir de bonnes relations commerciales entre les Etats-Unis et le Sud-Amérique. La nécessité en est reconnue depuis longtemps. Ces relations ont été cent fois signalées par la Presse et les hommes d'affaires à nos législateurs, et, plus de vingt fois, l'ABEILLE les a réclamées.

L'envoi de la Commission, qui est à la veille de son départ, n'était donc pas d'une nécessité absolue ; la plupart des questions qu'elle est chargée d'étudier, sont résolues d'avance. Il est possible, cependant, que, se trouvant sur les lieux, à la fois témoin oculaire et auriculaire, elle aperçoive bien des détails, constate bien des besoins qui ont échappé à nos négociants et à nos législateurs, et qu'à son retour, elle contribue à donner plus d'importance, plus d'efficacité aux mesures dont le pays attend, depuis si longtemps, la mise à exécution.

Quel est donc le but de M. Blaine, de la *Tribune* de New-York, d'un cercle de menteurs qui vont perdre leurs grasses sinécures ainsi que leur influence, et du comité national républicain qui, assurément, s'était d'abord soumis à l'inévitable mais agit, à cette heure, d'après les ordres de M. Blaine?

Pourquoi M. Blaine, le grand journal de la "ville impériale", les faiseurs émérites de 1876, imaginent-ils des motifs de contestation et se cramponnent-ils au vote de New-York après que les principaux organes démocrates, républicains et indépendants, les hommes éminents de tous les partis, dans toute l'Union ; après que M. Gould lui-même, M. Gould, le millionnaire et le maître absolu de lignes télégraphiques, a tant et si obstinément travaillé pour le candidat évincé, ont reconnu et déclaré que le gouverneur a loyalement et légalement obtenu le vote de l'Etat?

Ils ne peuvent pas avoir l'intention de renouveler les saturnales de 1876, car, bien certainement, ils allumeraient la guerre civile au Nord.

Ils ne peuvent pas croire que, pour être élu, un candidat à la Présidence doit avoir la majorité du vote du collège électoral, attendu que, de par le douzième amendement à la Constitution fédérale, il lui suffit d'obtenir une majorité de tous les électeurs élus. Ils laissant au gouverneur Cleveland New-York qu'il a emporté, il a 219 voix, tandis que M. Blaine n'en a que 182. S'il est décidé que New-York n'a pas choisi d'électeurs, le gouverneur Cleveland aurait encore 1 voix de plus que son concurrent, il serait élu.

Ils ne peuvent pas décréter que la Chambre des Représentants, où chaque Etat, n'a qu'un vote, soit appelée à trancher la question, attendu que les démocrates y ont une majorité de 4, et que malgré l'habileté dont on les accuse en matière d'achat, malgré les immenses ressources pécuniaires qu'on leur attribue, ils espèrent réussir à gagner la majorité de quatre délégations.

Que cherchent-ils alors?

Ils cherchent à prendre New York quand même. Nos cotfrères de langue anglaise emploient le mot *steal*, mais la politesse française ne nous permet pas de nous en servir. D'ailleurs, M. Blaine et ses amis ne voudraient pas *steal*.

Il est donc entendu qu'ils se proposent de prendre New York.

Attendons les suites de la tentative.

C. F. Caruthers & Cie.—Les dégustateurs trouveront aux deux établissements tenus par les messieurs dont on a la raison sociale en tête de ces lignes, la plus grande variété de vins et de liqueurs qui soit en ville. Ces messieurs se sont fait une réputation fort enviable en ne débitant que des articles de première qualité, et cette réputation les oblige à servir les habitués de leurs salons avec les mêmes soins.

La vaste et confortable salle du salon de la rue Carondelet, 27, a encouragé MM. Caruthers & Cie. à ouvrir un second salon, rue du Canal 154. C'est là une heureuse initiative dont ils ne tarderont pas à constater les bonnantes conséquences.

Dans sa dernière assemblée générale, la chambre syndicale des industries diverses de Paris a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

"La chambre syndicale des industries diverses consière que le petit nombre des écoles professionnelles et l'instruction supérieure, mais peut-être un peu trop spéciale qui est donnée aux élèves, légitime leur placement comme contremaîtres ou leur ambition de parvenir à des écoles supérieures ;

"Considère que, pour assurer le recrutement des ouvriers, il y a lieu :

"1° D'introduire dès l'école primaire une éducation manuelle ;

"2° D'augmenter le nombre des écoles professionnelles.

"3° De compléter le programme de ces écoles en y introduisant un plus grand nombre d'industries et en variant les cours qui y sont professés ;

"4° De favoriser le développement des cours institués par les chambres syndicales."

La charité chrétienne :

Le cardinal Sanfelice, archevêque de Naples, à la nouvelle des désastres produits à Catane par le terrible cyclone du 8 octobre, se trouvait absolument sans ressources, ayant donné tout ce qu'il avait aux cholériques de son diocèse; il détacha de sa poitrine la croix épiscopale, et l'envoya au marquis de San Giuliano, maire de la commune ravagée, avec cette lettre :

"Je vous envoie tout ce qui me reste. Faites vendre cette croix d'or, et partagez l'obole d'un pauvre aux plus pauvres de votre ville."

La croix a été rachetée par la ville pour la somme de deux mille francs.

L'Académie des sciences morales et politiques, de Paris, a ouvert le pli cacheté joint au mémoire inscrit sous le No 1 du concours Rossi, sur les corporations d'arts et métiers en France et dans les principaux Etats de l'Europe.

L'auteur du mémoire qui a obtenu une récompense de 2,000 francs est M. Hubert Valleroux.

Sur l'invitation du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, de France, l'Académie des beaux-arts vient de désigner cinq compositeurs ayant remporté le grand prix de Rome, parmi lesquels sera choisi le musicien chargé d'écrire la partition de l'ouvrage en deux actes (opéra ou ballet), qui, aux termes de l'article 10 du cahier des charges de l'Académie de musique, doit être représenté en 1886.

La section de musique de l'Académie a proposé les noms suivants au ministre :

MM. Paladilhe, grand prix de Rome en 1860; Lenepveu, en 1865; Maréchal, en 1870; Lefebvre, en 1870; Wormser, en 1876.

Les personnes dont la peau se tache sous l'influence du grand air et du soleil, celles principalement dont le séjour au bord de la mer brunit le teint, feront bien de se laver la figure, deux ou trois fois par jour, avec une décoction de fleurs de tilleul.

Ce remède est, paraît-il, infaillible.

On a prétendu que l'on buvait 2 millions 500,000 bocks par jour à Paris! C'est une erreur, si petits qu'ils soient devenus dans certains cafés. Il est entré seulement dans la grande ville 299,000 hectolitres de bière en un an.

La bière coûte plus cher que le vin à Paris. Pour cette raison et pour d'autres, elle n'est qu'une consommation parisienne "accessoire." La statistique officielle constate que la consommation du petit bleu et du petit blanc est, en un an, de 4,883,000 hectolitres; donc seize fois plus considérable que celle de la bière.

LOUISIANE.

Le Lake Charles Echo, paroisse Calcasieu, du 8 novembre :

Les froids nous sont arrivés depuis mercredi.

Maintenant que les élections sont terminées, les affaires vont sans doute reprendre rapidement. Tous les jours, l'immigration grossit dans notre paroisse.

—M. Wm Meyer a envoyé à l'Exposition 38 différentes sortes d'arbres et 22 espèces de plantes fourragères provenant de la paroisse Calcasieu. Il compte aussi envoyer une série de plantes médicinales, de fruits, de vignes—en tout, 70 variétés de plantes.

Le Lake Charles Commercial, paroisse Calcasieu, du 8 novembre :

On réclame, à grands cris, chez nous, la construction d'un marché. Nous apprenons que quelques-uns de nos aldermen en ont parlé aux réunions du Conseil ; il est à espérer qu'ils continueront à en agir de la sorte jusqu'à ce que le projet soit exécuté.

C'est une amélioration importante. Au fond, l'entreprise ne causera pas de dépense à notre ville, puisqu'elle est, de sa nature, une source constante de revenus.

—Les travaux de la banque que construit M. Watkins, marchent rapidement. Cette institution va contribuer puissamment au développement de nos affaires locales. M. J. B. Watkins fait aussi drainer des milliers d'acres de marécages, qui seront bientôt propres à être mis en culture, où l'on va semer du riz en quantité.

Toutes ces améliorations vont attirer parmi nous les étrangers. Les maisons feront bientôt défaut ; il nous faut donc songer à fonder parmi nous une Société de constructions, qui pourra bâtir de nouvelles maisons, à mesure que le besoin s'en fera sentir.

Décédé, à Lake Charles, Reuben Franklin Gray, fils de John Gray et de Marie F. Kirkman.

Le South, Plaquemine, paroisse Iberville du 6 novembre :

[Le "South" annonce qu'il entre dans sa neuvième année d'existence, et va se procurer une nouvelle presse, pour répondre aux besoins de sa circulation, qui augmente tous les jours.

Nous en félicitons notre estimé confrère et lui souhaitons une longue prospérité.]

— Le froid s'est fait sentir pour la première fois, vendredi matin ; il y a eu une gelée blanche. Ce refroidissement a produit une grande activité parmi nos planteurs, qui, tous, sont en train de rouler.

L'Observer, Pointe à la Hache, paroisse Plaquemine, du 8 novembre :

Décédé, Jean Richardson, à l'âge de 75 ans, et résidant dans la paroisse, depuis plus de 40 ans.

Décédée, Blanche Martin, fille de Richard et Anastasie Martin.

Le *Capitolian Advocate*, Baton Rouge, paroisse East Baton Rouge, du 10 novembre :

Toutes les sucreries des environs fonctionnent.

—Décédé, M. J. P. Bott, résidant à Baton Rouge depuis sa plus tendre enfance.

Le Banner, paroisse Pointe Coupée, du 8 novembre :

Le capt. S. H. Snowden a commencé à rouler sur l'habitation Nina. La récolte est, dit-on-on, très belle. Le jeune Bonnachaud, qui a visité la propriété, y a vu des cannes superbes, qui avaient 9 pieds de longueur et 19 nœuds, parfaitement mûres

—Jeudi, il nous froid vif s'est fait sentir dans nos champs, et nous avons eu, dans la nuit une gelée blanche, la première de la saison ; elle a été suffisante pour arrêter la végétation.

La roulaison a commencé dans d'excellentes conditions, et il est à espérer que le froid va mettre un terme aux fièvres qui ont fait tant de victimes dans le pays.

—Décédé, dans cette paroisse, Walter Léonard Ledoux, fils d'Horace P. et Octavie Ledoux.

Le Farmer, Covington, paroisse St-Tammany, du 8 novembre :

La majorité officielle des électeurs présidentiels démocrates, dans la paroisse St-Tammany, est de 87.

—Nous avons eu, hier et ce matin, une forte gelée blanche.

—Un mémoire demandant une malle-poste quotidienne durant les mois d'hiver, a été généralement signé par nos citoyens, qui, nous l'espérons, obtiendront ce qu'ils demandent. Il est fort gênant d'avoir à attendre de samedi soir à mardi soir et recevoir une maile de trois jours.

—Décédé, à Covington, le 3 novembre, 1884, à l'âge de 83 ans, Thomas McCann, né en Louisiane.

Le Démocrat, paroisse Pointe Coupée, du 8 novembre :

Il est tombé une forte gelée, jeudi soir, dans notre section. Le temps a été froid et beau, cette semaine, et le vent d'Est n'a guère cessé de souffler.

—Le 3 de ce mois, MM. Pitcher et Barroir (sur la Fausse Rivière) avaient roulé 60 arpents de cannes et fait 85 boucauts de sucre. Ils ont roulé, d'abord, des cannes grosses mais vertes, puis des petites cannes de qualité inférieure.

Le Herald, Hahnville, paroisse St-Charles, du 8 novembre :

Le froid nous est revenu; les plantateurs s'en réjouissent.

—La levée de la crevasse Davis, à sept mille au-dessous de Hahnville, est presque achevée ; elle semble très solide. Sans les efforts du colonel James et l'inappréciable secours de la compagnie du chemin de fer, la grande entreprise n'aurait pas été menée à bonne fin avant plusieurs mois.

—D'après toutes les nouvelles, le rendement de la canne, à St-Charles et dans les paroisses avoisinantes, est très bon.

—Les levées de la rive droite de la paroisse, sous la surveillance du zélé M. T. T. Baudoin, présentent maintenant un aspect qu'on est heureux de contempler.

—On a vu, dans le courant de la semaine, plusieurs bandes d'oies sauvages—ce qui fait prédire un hiver hâtif.

—Les pacanes sont mûres dans toute la paroisse.

La Sentinelle, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 8 novembre :

Le temps est on ne peut plus favorable pour les travaux de roulaison. La canne rend bien et la qualité du sucre fabriqué ne laisse rien à désirer. Il est regrettable que cette récolte ne soit pas plus forte.

Lisez, démocrates, lisez.—nous appelons l'attention sur l'offre libérale faite par cet excellent journal démocratique, THE NATIONAL DEMOCRAT, publié à Washington, D. C. On ferait bien d'en profiter. Tous les bons démocrates sont appelés à aider à la circulation du journal sus-mentionné. On désire un correspondant ici. Voir l'annonce.

Berne, 21 octobre, soir.

Le budget de la Confédération pour l'année 1785 accuse 46,050,000 francs en dépenses et 45,972,000 francs en recettes. Le déficit serait donc de 78,000 francs.

Le Conseil fédéral a considérablement réduit les recettes, afin de prévenir toute déception. Les recettes des péages sont fixées à 19,715,000 francs, celles des postes à 16,045,000 francs. — Les principales dépenses sont celles du département militaire : 16,530,322 francs; celles des postes : 14,615,000 francs, puis 2,798,043 francs aux travaux publics.

L'application du nouveau tarif général des péages, on en est à peu près certain, donnera à elle seule une augmentation qui portera les recettes à 31 millions.

La *Liberté*, du 25 octobre, après avoir dit que l'inamovibilité a vécu au Sénat de France, parce que la Haute Assemblée a refusé, la veille, de procéder à l'élection d'un sénateur inamovible avant le vote de la nouvelle loi électorale, ajoute :

Les inamovibles devaient, dans la pensée de ceux qui les ont institués, représenter la tradition permanente, et être, plus encore que leurs collègues temporaires, le frein contre les innovations imprudentes et les impatiences du suffrage universel. Il ne paraît pas que ce but ait été atteint. L'esprit de parti n'a pas tardé à dénaturer l'institution. Les tiède groupes de la majorité se sont passé à tour de rôle leurs candidats, non pas pour fortifier les traditions du Luxembourg, mais pour accroître les forces de leurs groupes. Nous n'apercevons guère, dans l'histoire de la Constitution qui nous régit, les bienfaits de l'inamovibilité ; son abolition nous causera peu de regrets.

Nous aurions compris, cependant, que, pour être conséquents avec eux-mêmes, les pères de cette Constitution eussent étendu le privilège de l'inamovibilité à tous les sénateurs sans exception. Alors, le Sénat aurait représenté quelque chose de tangible et d'utile, la pérennité à côté de la temporanéité de l'autre Chambre. Mais puisqu'aujourd'hui on est arrivé à la conviction contraire, et qu'on donne à l'élection par le pays la préférence sur la cooptation par le Sénat, il est évidemment plus logique de faire élire tous les sénateurs de la même façon.

Du reste, nous traitons ces détails avec une grande indifférence. Ce n'est pas là que réside la grande et vraie question de la réforme du Sénat.

Qu'il soit nommé par le suffrage universel, ou par les communes au moyen du suffrage à deux degrés, ou par les deux Chambres réunies, ou bien qu'il se recrute par lui-même, que représente-t-il dans la sphère des pouvoirs publics et dans les intérêts du pays?

Rien, absolument rien que ne représente déjà, avec beaucoup plus d'autorité, la Chambre issue, tous les quatre ans, de la souveraineté nationale.

Pour être un pouvoir modérateur et pondérateur, il faudrait à tout prix que le principe et le mandat du Sénat fussent différents du principe et du mandat de la Chambre qu'il a mission de contrôler et de tempérer.

Or, c'est le contraire que l'on est en train d'établir. On va faire de plus en plus du Sénat une doublure de la Chambre, en attendant le jour où, las d'une représentation à deux têtes, on le supprimera tout à fait.

On dit bien que c'est le grand conseil des communes de France. Le mot fait de l'effet ; mais que signifie la chose? Qu'est-ce que la commune dans l'unité de l'organisation nationale? A-t-elle une autonomie, une indépendance, une force distinctes? Nullement. Elle n'est rien, elle ne peut rien par elle-même.

Elle n'est des lors au mieux de former un contre-poids efficace ni à l'impulsion omnipotente du suffrage universel, ni à la centralisation excessive du pouvoir. Son émancipation est une conception radicale et révolutionnaire qui n'est, certes, pas près de se réaliser. Que peuvent donc représenter ceux qui représentent les communes?

Et puis n'est-on bien rengé à l'infériorité morale du sénateur élu par la commune vis-à-vis du député élu par le département? Les députés des conseils municipaux qui formèrent la base du scrutin sénatorial, a quel nombre d'électeurs répondent-ils? A quelques centaines à peine dans la majorité des circonscriptions non cipales ; tandis que, bientôt, grâce au scrutin de liste, qui ne peut manquer d'être rétabli, le député sera élu par des centaines de mille suffrages.

Tout cela est faux, détestable, arbitraire et, par-dessus tout, de nature à affaiblir de plus en plus l'institution du Sénat. C'est son autorité, c'est sa dignité, c'est son influence que nous allons leur enlever et disparaître. Le malheur c'est qu'il se prête lui-même à une expérience destructive, et, pour plaire aux caprices de l'autre Chambre, il va aveuglément au-devant des coups. Plaignons-le et préparons, dans un temps prochain, son oraison funèbre. *Finis Senatus!*

Nous extrayons le passage suivant d'une lettre adressée de Bordeaux, 21 octobre, au *Journal des Débats*, relativement à l'inauguration de la ligne Saint-Symphorien à Lesparre, ligne que la Société des chemins de fer économiques vient de livrer à la circulation, et dont il a été question dans le *Journal du Havre*, que nous avons cité.

Maintenant que je vous ai donné un aperçu sommaire de la ligne et de l'importance croissante du son trafic, je me hâte d'aborder le côté vraiment original de la question. Le programme de la nouvelle Société, comme son titre même l'indique, consiste à construire et à exploiter économiquement des voies ferrées d'importance secondaire. L'avenir seul dira si la partie relative à l'exploitation est remplie ; on ne peut fixer avec certitude le coefficient d'exploitation. Mais, dès aujourd'hui, l'expérience est faite en ce qui concerne la construction à bon marché. Je crois savoir que les frais d'installation et de superstructure de la ligne sont restés au-dessous du chiffre de 62,000 fr. dont le département garantit l'intérêt. Et cependant la voie est à la largeur normale, elle est construite avec autant de soin que celle des autres réseaux et les gares sont suffisamment bien aménagées. Le matériel roulant est de bonne qualité.

Mais aussi le sol se prêtait à une construction rapide et économique; le prix du terrain a été peu élevé et on a trouvé sous la main le bois nécessaire à la confection des traverses et à la construction des gares et des magasins.

Les ingénieurs ont évité autant que possible les travaux d'art, préférant une augmentation de parcours à l'obligation de couper au plus court. Il n'y a pas eu à pourvoir aux dépenses de clôture, la ligne n'est pas protégée par des remblais ou des haies vives, enfin on n'a eu recours qu'exceptionnellement aux travaux à niveau gardés. C'est en tenant compte de tous les avantages du terrain et en apportant dans tous les détails un esprit absolu d'économie, que l'on est parvenu à construire une ligne qui, au dire des hommes compétens, présente toutes les garanties de solidité et de durée. Nous voilà bien loin de ces petites lignes légendaires qui coûtaient, comme celle de Perpignan à Prades, plus de 500,000 fr. le kilomètre et qui exigeaient de la part de l'Etat une dépense de 60,000 fr. par kilomètre pour pouvoir être livrées tant bien que mal à l'exploitation.

Quant aux frais du premier établissement et d'exploitation, ils sont garantis par le département jusqu'à concurrence de 3,786 fr. par kilomètre. Le département garantit l'insuffisance des recettes, c'est-à-dire qu'il s'engage à verser la différence entre la recette et la somme nécessaire pour payer les frais d'intérêt à 5 0[0 du capital de premier établissement fixés à forfait et ceux d'exploitation fixée également à forfait. Toute la question pour les capitaux est donc de maintenir leurs frais au-dessous du chiffre de 3,786 fr. L'économie leur est impérieusement commandée. Et ce qui explique le chiffre si peu élevé des dépenses, ces clauses sont communes à beaucoup d'autres concessions antérieures. Mais il est stipulé, et cette clause a une importance capitale, que la Société concessionnaire ne pourra faire appel au crédit tant que ses lignes ne seront pas intégralement construites et livrées à l'exploitation.

On a voulu ainsi éviter le scandale des émissions prématurées des majorations exorbitantes et des tripotages sans fin auxquels ont donné lieu trop longtemps de prétendues Sociétés de construction et d'exploitation de chemins de fer. Assurées de la garantie du département qui leur permet d'attendre la lente progression du trafic, et qui assure un revenu permanent aux fonds engagés, les créateurs de la ligne de fer économique ont donc pu trouver à de bonnes conditions les capitaux nécessaires pour mener à bien leur entreprise.

L'expérience paraît avoir pleinement réussi. Malheureusement pour les épargnes du pays, elle est un peu tardive. Si on avait adopté plus tôt le programme de la Société et accepté son concours pour la construction des voies nouvelles, bien des centaines de millions n'auraient pas été engloutis sans profit pour le pays. Quoi qu'il en soit, l'inauguration en France de chemins fer à bon marché n'en constitue pas moins un phénomène économique qui mérite de fixer sérieusement l'attention. Il y a là une idée nouvelle à poursuivre et une méthode à appliquer pour les lignes d'intérêt secondaire restant à construire.

M. Pronat a appliqué à l'étude des eaux de Paris une ingénieuse méthode qui permet d'apprécier *de visu*, et avec une précision remarquable, la quantité de matières organiques, de germes et de bactéries que ces eaux contiennent. Le principe consiste à mettre en présence d'une gouttelette d'eau de la gélatine concentrée; cette substance, étant un milieu favorable au développement des germes, offre d'abord dans sa masse transparente des points très petits qui se multiplient avec plus ou moins de rapidité, suivant le degré de corruption de l'eau, forment des noyaux sphériques, puis ce qu'on nomme des *colonies*. On peut ainsi classer les eaux en mesurant exactement leur nutrescibilité.

La gélatine doit subir, pour être employée de la sorte, de longues et délicates préparations. On la mélange avec un peu moins de moitié de son poids de phosphate de soude; on y ajoute du blanc d'œuf frais étendu d'eau. On chauffe au bain-marie, on filtre, et la liqueur encore chaude est introduite dans des tubes ; ou les bouche avec un liège perforé au centre pour laisser passer un petit tube. Par ce tube on introduit de l'eau. Le tout est maintenu pendant vingt à trente minutes à la température de l'ébullition, afin de stériliser la liqueur, car il faut être certain que c'est bien l'eau qu'on doit essayer et non la liqueur qui fournit les colonies.

Pour commencer le mélange on prend un dixième de centimètre cube d'eau qu'on dépose avec précaution à la surface ; on chauffe et on agite à la température de 30 degrés. A partir de ce moment la gélatine est fertilisée, et, dans un intervalle qui varierait, les sphères et les colonies apparaîtraient dans sa masse. Veut-on se rendre compte du nombre de ces colonies après un temps donné? On prend un dixième de centimètre cube de gélatine, on le pose sur une lamelle flambée et quadrillée, à l'usage des micrographes, et après soixante heures de séjour de cette lamelle sous une cloche humide, on compte les colonies au microscope.

Dans ces conditions, M. Pronat a constaté que par centimètre cube l'eau de la Vanne contient 4,000 colonies ; l'eau de l'Ourcq 8,000 ; l'eau de Seine, à Saint-Ouen, 20,000 ; à Clichy, en amont du grand collecteur, 116,000 ; à Clichy, en aval du grand collecteur, 240,000, et, plus loin, 40,000.

A mesure que les colonies se développent, la gélatine se liquéfie ; cette liquéfaction, facile à comprendre, débute par la superficie et gagne peu à peu le fond. Elle commence par l'eau prise au dixième jour, pour l'eau de l'Ourcq et de l'hôpital Lariboisière du quatrième au pinquième jour, pour l'eau de la Seine, à Clichy et à Saint Denis, le troisième et le deuxième jour.

On peut affirmer que ce phénomène exprime exactement la qualité alimentaire de l'eau et, par suite, donner les chiffres suivants : la bonne eau ne commence à liquéfier la gélatine qu'au bout de dix jours, l'eau mauvaise au bout de quatre jours, l'eau infecte au bout de deux ou trois jours.

On remarquera que l'eau de l'Ourcq et de la Marne, qui contient beaucoup de bactéries et de matières organiques, ne liquéfie totalement la gélatine que dans l'espace de dix jours. M. Pronat pense que ces bactéries sont moins actives que celles de l'eau de Seine.

L'analyse chimique des eaux par le permanganate de potasse donne des résultats qui concordent avec ceux qui précèdent. Sur un litre d'eau soumise par l'acide sulfurique et chauffée à 80 degrés, la Vanne donne 4 milligrammes de matières organiques, l'Ourcq 14 milligr., la Seine à Saint-Ouen, 24 milligr., à Clichy, 40 milligr., et, en aval du collecteur, 176 milligr.

Les recherches de M. Pronat continuent. M. Datenberg, correspondant de l'Académie de médecine, signale quelques nouvelles analyses d'eau de Seine, dont voici les résultats. L'eau prise à Melun, contient 12 milligr. de matières organiques par litre ; prise à Choisy-le-Roi, elle en contient 11 milligr. ; prise en amont de Paris, 17 milligr.

Quand même on remonterait jusqu'à Melun pour être sûr de prendre l'eau d'amont qu'on nous promet, on aurait toujours de l'eau non potable. Ce n'est pas tout, il faut savoir que les eaux de la Vanne, analysées aux réservoirs de Montsouris, présentent seulement 20,1[0es de milligr. par litre. Sur ce point donc, l'eau est pure, elle est parfaitement saine. Mais environs cette eau sur le trajet de sa canalisation.

Aux bornes-fontaines de la rue Saint-Antoine et à ma suite qu'on s'éloigne de l'origine des conduites, on trouve successivement 12,1[0es de milligr., 24,1[0es, 48,1[0es de milligr. de matières organiques. A Montmartre, l'eau de sources des bornes-fontaines contient 21,1[0es, puis 32,1[0es, enfin, en face de l'avenue de Clichy, 47,1[0es de milligr. Ces constatations démontrent péremptoirement que les conduites sont bien entretenues et soustraites par les résidus d'eau stagnante qu'on y a fait ou qu'on y fait encore circuler.

Décédée hier, 11 novembre, à 10 h P. M., à l'âge de 5 ans, ANNA EPPS, fille de Wm Epps Jr. et d'Emilie Gilbert. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 12 novembre, à 3 1[2 heures P. M. Le convoi partira de la résidence de ses parents, 362 rue Ste-Anne, près Prieur.

Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Les officiers et membres de cette Société sont priés de s'assembler à la maison mortuaire No 94 rue Dumaine, CETTE APRÈS-MIDI, à 3 heures, pour assister aux funérailles de notre défunt frère ANTOINE HESSLER.

Par ordre du Président,
ALPH. DUVIC, Secrétaire. ED. EBERHARD.

B. TREMOULET,

Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste

Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, reçus de la maison de premier ordre.

Sherries de Duff, Gordon & Ce, de Pedro Domecq, etc.

Portos de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forester.

Champagnes de toutes marques en renom.

Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.

Vins de Californie de toutes sortes.

Vin de St-Vincent.

AUX PRIX LES PLUS BAS PRIX.

C. F. CARUTHERS & CO.,

Importateurs et Marchands de

Vins, Liqueurs et Cigares de choix.

No 27 rue Carondelet.

Succursale : 152 rue du Canal.

12 nov—3m Nouvelle-Orléans.

Le plus grand médium-guérisseur du siècle—Madame Nelson, rue St. Joseph, 905, entre Carondelet et St Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce sujet avec les paroles mêmes. Elle a opéré les guérisons les plus merveilleuses là où la science de médecine éminente est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M à 9 P. M., 81 et 2[. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en fuite. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer 1[. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.

6 nov—7

Bureaux de la Bienville Oil Works Company—No 32 rue Carondelet—A l'élection annuelle pour les Directeurs de la Bienville Oil Works Company, tenue le 13 octobre 1884, MM. P. J. Martin, U. Marinoni, F. J. Gaspel, Paul Aldrich, Louis E. Moore et A. W. Brette ont été élus pour le service de l'année courante, et à une réunion de la Direction tenue le 7 novembre 1884, M. P. J. MARTIN a été élu président à l'unanimité et M. R. C. LANDRY, secrétaire.

A. C. LANDRY, Secrétaire.

4 nov—15f

Breuvages à 10 sous le verre.

FRED. BERTRAND débitera, dès DEMAIN SAMEDI, à ses deux établissements au coin des rues Canal et Dauphine et rue du Canal, 134, ses breuvages à dix sous le verre, aux heures du lunch exceptés, où il offrira payer quinze sous le verre.

N. O., 7 nov 1884. 7nov—7f

DOCTEUR BERARD. Spécialiste français, 149 rue Royale. Heures de consultations de 9 à 11 a. m. et de 2 à 5 p. m.

Le Dr BERARD fait une spécialité du traitement du Cancer et des Hémorrhoïdes sans opération chirurgicale. Toutes affections de la peau ou syphilitiques radicalement guéries. Une cure complète est garantie dans tous les cas qu'il entreprendra.

Consultations gratuites pour les pauvres le lundi, jeudi et samedi. On traite par correspondance.

5 nov—1m—MoD

Bureau du Surintendant en Chef des Ecoles Publiques—Nouvelle-Orléans 11 octobre 1884. Un concours des postulants pour les places de professeurs des Ecoles Publiques de la ville, aura lieu au bureau du surintendant, LUNDI 17 novembre, à 10 heures du matin.

Les postulants désirant participer au concours sont priés d'en donner avis par écrit au soussigné avant le 12